

## Contrat Temps Libres 2005 - Bilan - Régularisation

**M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur :** La Ville de Besançon et la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon ont signé le 11 juillet 2001 un Contrat Temps Libres (CTL) pour une durée de 3 ans, prorogé depuis par deux avenants jusqu'au 31 décembre 2005. Ce contrat a pour vocation de mettre en œuvre une politique globale concertée en faveur des vacances et loisirs des enfants de 6 à 16 ans. Il décline les propositions d'actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs mentionnés dans son schéma de développement.

Il est financé à 57 % par la CAF et à 43 % par la Ville. Les financements CAF sont versés à la Ville et viennent en déduction de l'effort global de celle-ci.

La CAF verse en année N un acompte d'un montant de 80 % de sa participation au contrat en année N - 1, le solde de sa participation est versé en année N + 1 au vu des bilans des actions. La Ville, afin de faciliter la gestion par les associations de leur trésorerie, verse 100 % de sa participation en année N et réajuste lors de la régularisation en année N + 1.

Au titre de la programmation 2005, 41 actions avaient été retenues (26 réalisées par des associations et 15 par des structures municipales).

Le bilan 2005 du Contrat Temps Libres présente les caractéristiques suivantes :

\* Nombre de jeunes concernés : 6 722

\* Nombre de journées jeunes réalisées : 63 662

\* Coût total : 1 496 838,55 €

\* Le financement total au titre du CTL s'élève à 478 292,67 €\*, dont 266 996,01 € pour la CAF et 211 296,66 € pour la Ville.

(\* Base de financement globale : 478 341,06 €, pour l'action Vital'été, la CAF prend en compte 70 % de la base CTL)

La Ville et la CAF avaient informé les opérateurs, en juillet 2005, de leur décision de plafonner leur participation dans le cadre de ce contrat et notifié les montants maxima qui seraient pris en compte, action par action.

Cependant, compte tenu des marges de financement existantes, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter un dépassement global de 15,28 % maximum par opérateur correspondant à la totalité du provisionnement CAF pour cette opération.

Des réajustements sont en conséquence nécessaires.

### 1 - Structures municipales

Structures	Actions	Ajustement CAF		Solde Structure	
		A percevoir	Trop perçu	A percevoir	A rembourser
Musée des Beaux Arts et d'Archéologie Recettes : 74.322.7478.52000	Art à prendre	878 €		878 €	
Direction des Sports Recettes : 74.40.7478.20300	Vital'été et Vital'sport	2 731,31 €		2 731,31 €	

Structures	Actions	Ajustement CAF		Solde Structure	
		A percevoir	Trop perçu	A percevoir	A rembourser
Direction Vie des Quartier	Alter Egaux	3 540,37 €		3 540,37 €	
Maison de Quartier de Montrapon/Fontaine-Ecu	CLSH Fanart mercredis et petites vacances	12 408,92 €		16 149,16	
	CLSH Fanart été		2 947,57 €		
	Jeunesse mercredis et petites vacances	5 735,91 €			
	Jeunesse été	951,90 €			
Maison de Quartier de Planoise	Entre nous		39,95 €	4 328,49	
	Mini-camps	1 533,90 €			
	CLSH Adolescents	222,32 €			
	Espace Parents/Enfants	2 612,22 €			
Maison de Quartier Grette/Butte	CLSH été	1 505,84 €		8 057,32	
	CLSH 6/12 ans mercredis et petites vacances	1 403,54 €			
	Pôle enfance	5 147,94 €			
<b>Total structures municipales</b>		<b>38 672,17 €</b>	<b>2 987,52 €</b>	<b>35 684,65 €</b>	

## 2 - Structures associatives

Structure	Action	Ajustement CAF		Ajustement Ville		Solde structure	
		A percevoir de la CAF	Trop perçu CAF	A percevoir de la Ville	Trop perçu de la Ville	A verser par la Ville	A percevoir de la structure
ASEP	Top vacances	1 513,22 €		135,70 €		1 648,92 €	
Comité de Quartier Rosemont / St-Ferjeux	Top vacances 4/12 ans	628,27 €		202,28 €		5 468,71 €	
	Animation globale enfants	2 293,91 €		1 200,57 €			
	Top vacances 13/17 ans	1 374,04 €		735,06 €			
	Animation globale 13/17 ans		173,44 €		791,98 €		
Francas	CLSH Bel Air Velotte	3 559,90 €				18 379,42 €	
	CLSH Rivotte	3 533,84 €					
	Secteur Jeunes Planoise	8 843,20 €					
	Centre Galilée	2 442,48 €					

Structure	Action	Ajustement CAF		Ajustement Ville		Solde structure	
		A percevoir de la CAF	Trop perçu CAF	A percevoir de la Ville	Trop perçu de la Ville	A verser par la Ville	A percevoir de la structure
ESBM	Stages pluridisciplinaires	93,61 €			31,99 €	61,62 €	
Etoile sportive de St-Ferjeux	Camps de vacances	113,22 €			113,22 €	0 €	0 €
MJC Clairs-Soleils	CLSH Ados et Partir Jeunes	1 464,40 €			153,76 €	4 636,16 €	
	Camps autonomes	899,30 €		214,70 €			
	CLSH 3/12 ans Partir enfants	1 840,04 €		371,48 €			
MJC Palente	CLSH été	4 634,68 €		1 273,77 €		13 749,75 €	
	S'ouvrir et découvrir	1 569,15 €					
	Spectacles jeunesse	2 942,06 €					
	CLSH petites vacances	2 603,23 €		726,86 €			
Le Barboux	CLSH St-Claude		1 481,92 €		1 577,77 €		3 059,69 €
PEP 25	Aventures équestres dans le Haut Doubs	1 358,03 €		443,98 €		1 802,01 €	
Sport Vacances Orchamps	Sports Vacances	203,99 €			31,56 €	172,43 €	
ALEDD	CLSH		3669,74 €		3 405,90 €		7 075,64 €
De vous à nous	Activités enfants	248,17 €		81,69 €		329,86 €	
Profession Sport 25	CLSH Planoise été	889,93 €		281,44 €		2 712,06 €	
	CLSH Planoise mercredis	336,45 €		88,17 €			
	CLSH Planoise petites vacances	817,34 €		598,73 €			
<b>Total associations</b>		<b>44 202,46 €</b>	<b>5 325,10 €</b>	<b>6 054,43 €</b>	<b>6 106,18 €</b>	<b>48 960,18 €</b>	<b>10 135,33 €</b>

Le solde de la participation CAF pour la régularisation du Contrat Temps Libres 2005 s'élève à 74 562,01 €.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à :

- émettre les mandats et les titres de recettes correspondant à la régularisation du CTL 2005,
- ouvrir en recettes 84 697,34 € (74 562,01 € de la CAF + 10 135,33 € de trop perçus par les associations) par décision modificative de l'exercice courant aux chapitres 74.40.7478.20300 (2 731,31 €), 74.322.7478.52000 (878 €), 74.824.7478.47003 (81 088,03 €),

- ouvrir en dépenses 59 974,27 € dont 59 096,27 € au chapitre 65.824.6574.47003 pour le versement aux associations et 878 € au chapitre 011.322.6236.52000 pour l'ajustement de la part Ville.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 4 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver les propositions ci-dessus.

M. BAUD, Mme TISSIER, Mme FALCINELLA, M. CYPRIANI, M. MONNEUR, Mme PRESSE, M. MEDJALDI, M. GHEZALI, Mme FELLMANN n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 20 décembre 2006.*